



N°4529  
Reçue le 21.06.2021  
Déclarée recevable  
Président de la Chambre des Députés  
(s.) Fernand Etgen  
Luxembourg, le 21.06.2021

**Monsieur Fernand Etgen**  
Président de la  
Chambre des Député-e-s  
Luxembourg

Luxembourg, le 21 juin 2021

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à **Monsieur le Ministre de la Défense** concernant **le projet d'acquisition de véhicules pour l'armée luxembourgeoise**.

Afin de moderniser la flotte de véhicules de l'armée luxembourgeoise, le gouvernement a décidé d'acquérir 80 véhicules blindés de commandement, de liaison et de reconnaissance (CLRV). Face à un contexte sécuritaire en évolution, ce projet s'inscrit dans le cadre des contributions à haute valeur ajoutée que le Luxembourg continue à fournir dans le contexte de l'OTAN, de l'UE ainsi que de l'ONU, à la défense collective, aux opérations pour le maintien de la paix (OMP), de prévention et de gestion de crise.


Les deux véhicules actuellement en service n'étant plus adaptés (la plateforme des Hummer étant vétuste et l'électronique des Dingo étant obsolète), ceux-ci seront remplacés par un seul type de véhicule. Misant sur l'interopérabilité, il a été décidé de recourir aux véhicules compatibles avec le programme français SCORPION. Le projet est réalisé avec l'appui de l'agence NSPA de l'OTAN.

Selon les lignes directrices de la défense luxembourgeoise « [...] les contributions du Luxembourg ne peuvent en toutes circonstances faire la différence par la force du nombre. C'est en investissant dans des domaines spécialisés et à haute valeur ajoutée que le Luxembourg honorera ses engagements. » et plus loin : « Ces Lignes directrices seront complétées par un Plan directeur de mise en œuvre et un plan d'investissement qui permettra le planifier en détail l'effort de défense. »

Dans ce contexte, je voudrais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

1. **Est-ce que les Lignes directrices de la défense ont été complétées par un Plan directeur de mise en œuvre ? Comment cette acquisition s'inscrit-elle concrètement dans l'orientation stratégique de l'armée luxembourgeoise et dans son plan d'investissement ?**
2. **Dans quelle mesure la décision de miser sur le système électronique SCORPION impacte-t-il le choix des véhicules pouvant être acquis ? Combien de véhicules, compatibles avec le programme français SCORPION, pourront potentiellement être sélectionnés ?**
3. **En quoi la décision de recourir à des équipements issus du programme français SCORPION lie-t-elle la politique de la défense luxembourgeoise à celle de son voisin ? Est-ce que cette acquisition pourrait s'inscrire dans le cadre d'un partenariat stratégique avec la France ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

  
**Stéphanie Empain**  
Députée